



# La Chronique du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Mai 2008

N°4

ISSN : 1952-949X

## SAGE Haut-Doubs • Haute-Loue

E.P.T.B.  ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
territorial du bassin  
**saône & doubs**

Contact : Monsieur le Président,  
Commission Locale de l'Eau du SAGE

MNEP - EPTB Saône et Doubs  
36 rue Saint-Laurent  
25290 ORNANS  
Tel : 03 81 57 17 09  
Fax : 03 81 57 19 81  
benedicte.cordier@eptb-saone-doubs.fr

### Le mot du Président

*Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, actuellement en cours d'application sur le territoire des communes du Haut-Doubs et de la Haute-Loue, se poursuit activement par la mise en œuvre de différents programmes d'interventions portés par les syndicats, les Communautés de Communes, les Communes ou les Associations.*

*A la suite des dernières élections municipales et cantonales, la Commission Locale de l'Eau, instance de pilotage du SAGE, sera renouvelée, notamment pour le collège des Collectivités et des Etablissements Publics locaux qui représente 50% du nombre de membres.*

*Compte tenu de l'important renouvellement qui s'est produit au niveau des conseils municipaux, cette nouvelle chronique du SAGE a pour objet de rappeler les objectifs et modalités de mise en œuvre de celui-ci.*

*Comme par le passé, elle vous permettra d'apprécier les initiatives locales conduites pour améliorer la qualité de l'eau depuis plusieurs années. Les effets des actions engagées ne sont pas toujours immédiats et ne se constatent parfois qu'au terme de plusieurs années, comme en témoigne la restauration du ruisseau de Vurpillières présentée dans ce document.*

*Mis en œuvre depuis 2002, cette première période d'application du SAGE fera l'objet d'un bilan des actions conduites et de leurs impacts. Ce bilan permettra d'adapter le contenu du SAGE en tenant compte les nouvelles dispositions définies dans le domaine de la gestion de l'eau prévues par le SDAGE Rhône-Méditerranée ainsi que des récents textes législatifs.*

*Je vous souhaite bonne lecture à tous.*

Le Président de la Commission Locale de l'Eau,  
**Christian BOUDAY**  
Vice-Président du Conseil Général du Doubs

**CONSULTATION NATIONALE**  
15 AVRIL > 15 OCTOBRE 2008



**L'eau  
c'est la vie.  
Donnez-nous  
votre avis !**

PARTICIPEZ A LA CONSULTATION  
NATIONALE SUR L'EAU ET LES  
MILIEUX AQUATIQUES  
[WWW.eau2015.fr](http://WWW.eau2015.fr)

### La qualité du ruisseau des Vurpillières améliorée

Le 19 Mars dernier, à la maison de la réserve naturelle du lac de Remoray, Jean-Paul Reding (écologue suisse) a présenté les résultats d'une étude menée sur le ruisseau des Vurpillières.

Le ruisseau des Vurpillières, affluent de la Drésine, est localisé au sein de la réserve naturelle du lac de Remoray.

En 1967, ce ruisseau a été calibré afin de favoriser le drainage et d'accéder à de nouveaux espaces agricoles exploitables en asséchant les zones humides. L'écoulement dans le ruisseau est devenu rapide, les zones latérales se sont asséchées et l'érosion s'est développée.

En 1997 des travaux de reméandrement ont été engagés par l'association des amis du site naturel du lac de Remoray avec l'aide de divers financeurs (Europe, DIREN, CSP, Association de pêche).

Jean-Paul Redding a effectué des comptages et observations d'insectes aquatiques (Ephéméroptères, Plécoptères et Trichoptères) sur quatre années : 1993, 1997, 2002 et 2007. 21 stations d'observation (dont deux sur la Drésine) ont été choisies. Ces stations recoupent les sources, le ruisseau et les zones humides adjacentes. Il a ainsi effectué près de 850 observations depuis 1993. Les résultats de ses observations montrent une augmentation importante

du nombre d'espèces liées aux zones humides.

Suite au reméandrement, la remontée du niveau de la nappe phréatique et la baisse de la température ont favorisé l'humidification des bas marais dans des conditions favorables pour le développement d'espèces remarquables. Cette étude montre que les résultats des travaux de reméandrement ne sont visibles que plusieurs années après (pour le ruisseau des Vurpillières il a fallu 10 ans). Il est par ailleurs indispensable de conserver des niches écologiques : les espèces se redéployant ainsi dans les secteurs adjacents qui peuvent redevenir favorables.

## Lancement d'une étude sur le collecteur des eaux du lac de Saint-Point

Une étude a été lancée par la Communauté de communes de Mont d'Or deux lacs afin d'effectuer un état des lieux du collecteur d'eaux usées ceinturant le lac de Saint-Point.



Lac de Saint-Point

L'objectif de cette étude est quadruple :

- > comprendre le fonctionnement et les dysfonctionnements du collecteur;
- > définir des solutions d'assainissement pour améliorer le fonctionnement;
- > respecter le milieu naturel;
- > planifier les travaux.

SOGREAH, le bureau d'étude retenu, effectuera une modélisation du collecteur afin d'identifier les potentiels dysfonctionnements et permettre ainsi de hiérarchiser et d'organiser les travaux éventuels nécessaires. Des pluviomètres seront installés sur le territoire afin d'effectuer une modélisation fine.

Dix points ont été sélectionnés sur le collecteur afin de mesurer les débits en période de hautes eaux et de basses eaux. Ces points comprennent l'ensemble des volumes d'arrivée d'eaux usées dans le collecteur.

Des mesures de débit seront aussi effectuées sur le réseau d'eaux pluviales ainsi que des analyses de qualité d'eau afin d'identifier les erreurs de raccordements.

## Un programme pour mieux gérer les effluents d'élevage

Un programme d'animation s'inscrivant directement dans le cadre du dispositif PMBE (plan de modernisation des bâtiments d'élevage) va être lancé à l'initiative du Conseil Général de Doubs, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture du Doubs et l'Agence de l'eau.

L'objectif visé est de réduire les pollutions diffuses liées aux effluents d'élevage, en mettant en place, sur trois bassins versants prioritaires, des opérations d'animation territoriales, visant à faire adhérer collectivement les éleveurs à une démarche de modernisation de la gestion de leurs effluents. Les trois bassins versant sont le Haut-Doubs, le Dessoubre et le Crenu qui sont prioritaires au titre de la Directive Cadre sur l'Eau.

Ce programme d'animation prévu jusqu'en décembre 2010, d'un montant total d'environ 180 000 (60 000 euros sur le Haut-Doubs) doit permettre de bien identifier les actions d'investissements liés à la gestion des effluents, en fonction de la sensibilité environnementale de chaque bassin versant puis de faire évoluer les pratiques d'épandages. Les éleveurs qui adhéreront au dispositif pourront bénéficier d'aides à l'investissement pour les outils de gestion des effluents (fosses, fumières, ...) permettant d'atteindre des objectifs au delà de la mise aux normes. Par ailleurs un suivi du dispositif sera engagé pour en évaluer son efficacité. La Commission Locale de l'Eau du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue sera intégrée au comité de pilotage de cette action.

## Etude sur le ruisseau du Valbois

Dans le cadre du programme LIFE, le Parc Naturel Régional du Morvan coordinateur de ce programme «ruisseaux de tête de bassins et faune patrimoniale associée» engage une étude sur le ruisseau de Valbois en partenariat avec le Syndicat Mixte de la Loue et la Réserve Naturelle de Valbois. Cette étude d'un coût global de 20 000 € est financée par l'Union Européenne, le Ministère en charge de l'Environnement, l'Agence de l'Eau Rhône



Méditerranée et Corse et un autofinancement du Parc du Morvan.

Des dysfonctionnements ont été identifiés par la Réserve Naturelle depuis 1995 aussi bien sur la franchissabilité piscicole que sur la qualité de l'eau. En 2005, un travail complet, mené par le bureau d'études Téléos et Benjamin BULLE, stagiaire de l'Université de Franche-Comté a identifié des problèmes notables de pollution toxique.

Le Parc Naturel Régional du Morvan souhaite donc caractériser cette potentielle pollution. Ainsi le bureau d'étude Guy Periat a été missionné pour effectuer une série d'analyses sur les sédiments et les végétaux aquatiques du ruisseau de Valbois. Le même protocole d'analyse sera engagé sur un ruisseau référentiel de bonne qualité, sur la commune de Montgesoye afin d'effectuer une comparaison entre les analyses.

Deux phases de prélèvements se dérouleront cet été et le rendu de l'étude s'effectuera début 2009.

Pour plus d'informations :

[www.liferuisseaux.org](http://www.liferuisseaux.org) –

[pierre.durlet@parcdumorvan.org](mailto:pierre.durlet@parcdumorvan.org)

## VOTRE COMMUNE EST INTEGREE SUR LE TERRITOIRE DU SAGE HAUT-DOUBS HAUTE-LOUE

### Le SAGE : Un document de planification de la gestion de l'eau

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Haut-Doubs et de la Haute Loue a été approuvé par arrêté préfectoral en 2002. Son secteur est vaste avec 2320 km<sup>2</sup> comprenant 204 communes sur les départements du Doubs et du Jura. Les enjeux retenus sont au nombre de six : qualité des eaux superficielles, eau potable, gestion du bassin hydrologique Doubs Loue, milieux naturels et zones humides, pêche, occupation de l'espace et risques naturels.

Le SAGE est un document de planification qui fixe des objectifs d'utilisation et de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau sur un territoire hydrographique cohérent. Il doit être compatible avec le schéma Directeur d'Aménagement de gestion des Eaux (SDAGE) dont la révision est prévue pour 2009.

Le SAGE est doté d'une portée juridique : le règlement du SAGE et ses documents cartographiques sont opposables aux tiers et les décisions dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendues compatibles avec le plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau (PAGD). Les documents d'urbanisme (schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme et carte communale) et le schéma départemental des

carrières doivent être compatibles avec les objectifs de protection définis par le SAGE.

Le SAGE est élaboré par une Commission Locale de l'Eau (CLE) et approuvé par le préfet.

*Si vous souhaitez consulter ou recevoir le document du SAGE, contactez le secrétariat de la CLE à Ornans.*

### La Commission Locale de l'Eau (CLE): un parlement local pour l'eau.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) a pour mission d'élaborer le SAGE, elle anime le processus de concertation et définit les axes de travail pour anticiper et résoudre les conflits d'usage.

Cette commission est composée de trois collèges : le collège des élus (collectivités territoriales, établissements publics locaux) le collège des usagers (représentants des activités industrielles, agricoles, touristiques ainsi que des riverains, de la protection des milieux) ; le collège de l'Etat et des Etablissements publics. A la suite des élections locales la composition de la CLE sera modifiée

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue a décidé lors de sa dernière assemblée de Janvier 2008 d'engager une révision du SAGE afin de répondre aux nouvelles exigences réglementaires et de réactualiser les enjeux du SAGE.